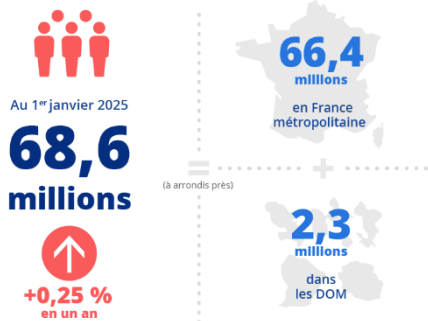


B1 AAL 24 La population française

OBJECTIFS : Opposer des arguments, nuancer. Construire un exposé, un compte-rendu.

BILAN DÉMOGRAPHIQUE 2024

En 2024, la fécondité continue de diminuer, l'espérance de vie se stabilise



LES NAISSANCES DIMINUENT ENTRE 2023 ET 2024

Indicateur conjoncturel de fécondité
1,62 enfant par femme
le plus faible depuis 1919

Par rapport à 2010
Dernier point haut

-21,5%

Par rapport à 2023

-2,2%

663 000 naissances en **2024**

L'ESPÉRANCE DE VIE SE STABILISE À UN NIVEAU HISTORIQUEMENT ÉLEVÉ EN 2024

646 000
décès en 2024

L'espérance de vie se stabilise

85,6 ans
pour les femmes

80,0 ans
pour les hommes

+1,1 %
par rapport à 2023

LE NOMBRE DE MARIAGES AUGMENTE LÉGÈREMENT EN 2024

247 000
mariages en 2024

204 000
Pacs en 2023

+2 %
par rapport à 2023

-3 %
par rapport à 2022

• Au 1er janvier 2023, la France comptait 68,0 millions d'habitants. Au cours de l'année 2022, la population avait augmenté de 0,3 %. En 2024, on compte 68,6 millions d'habitants dont plus de 66 millions en **métropole** et plus de 2 millions **outre-mer**.

• En 2024, 663 000 bébés sont nés en France, contre 723 000 en 2022. Les naissances avaient connu un **rebond** en 2021, mettant fin à six années de **baisse** consécutive. Elles repartent donc à la baisse depuis 2022 et atteignent un niveau historiquement bas. L'indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,62 enfant par femme en 2024, contre 1,84 en 2021. Par rapport à 2010 qui correspond au point le plus élevé, on constate une diminution de la natalité de 21,5%.

• En 2024, 646 000 personnes sont **décédées** en France, la mortalité a légèrement augmenté par rapport à 2023 (1,1%). Ce nombre relativement élevé de décès est dû au **vieillissement de la population**, mais aussi aux conséquences de la **pandémie** de 2020 et aux épisodes de **canicule**. Malgré le vieillissement de la population, l'espérance de vie se maintient à un niveau élevé : 85,6 ans pour les femmes et 80,0 pour les hommes.

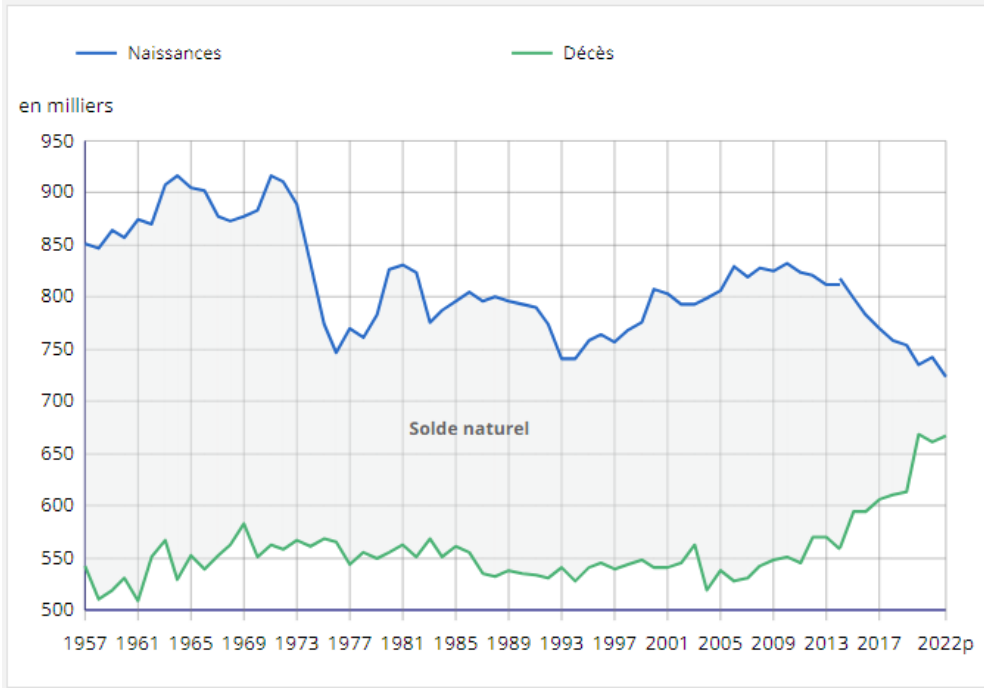
Le solde naturel (différence entre naissances et décès) s'établit à +17 000 en 2024, soit le niveau le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

• En 2024, 247 000 mariages ont été célébrés, ce qui représente un nombre élevé, en augmentation de 2% par rapport à 2023. En revanche, les **Pacs** (pactes civils de solidarité) montrent un net **fléchissement**: 204 000, - 3% par rapport à 2023. En 2021, 209 000 Pacs avaient été conclus, ce qui représente le nombre le plus élevé depuis sa création en 1999.

Champ : France

insee.fr X YouTube Instagram

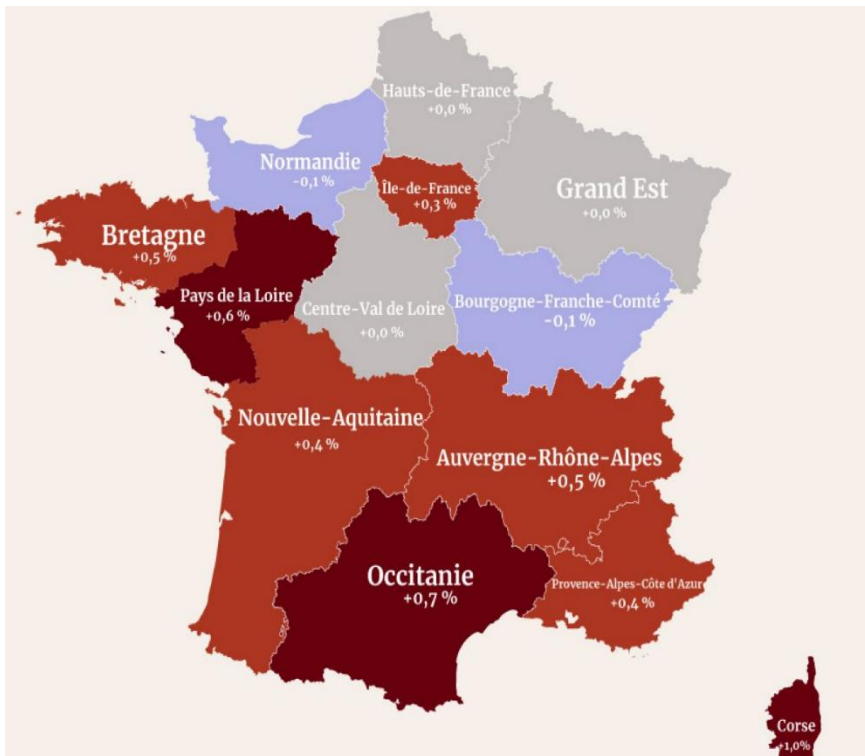
Figure 2a – Nombre de naissances et de décès depuis 1957



En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Au 1er janvier 2024, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus. Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du **baby-boom**. Ce constat est partagé par tous les pays de l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

En 2024, **l'espérance de vie**, en France, est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'UE27 : 82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes. En France, elle est de 85,6 ans pour les femmes et de 80,0 ans pour les hommes.



Le dynamisme démographique de la France

la moitié sud ainsi que l'ouest du territoire exercent une forte attraction grâce à leur dynamisme économique ou leur qualité de vie et démontrent une croissance démographique supérieure à celle des régions du nord et de l'est, à l'exception de l'Île de France qui représente toujours le premier pôle économique de l'hexagone.

Hormis Paris et la région parisienne, les villes les plus dynamiques sont : Montpellier, Nantes, Toulouse, Rennes ainsi que les métropoles régionales que sont Lyon, Bordeaux, Marseille,

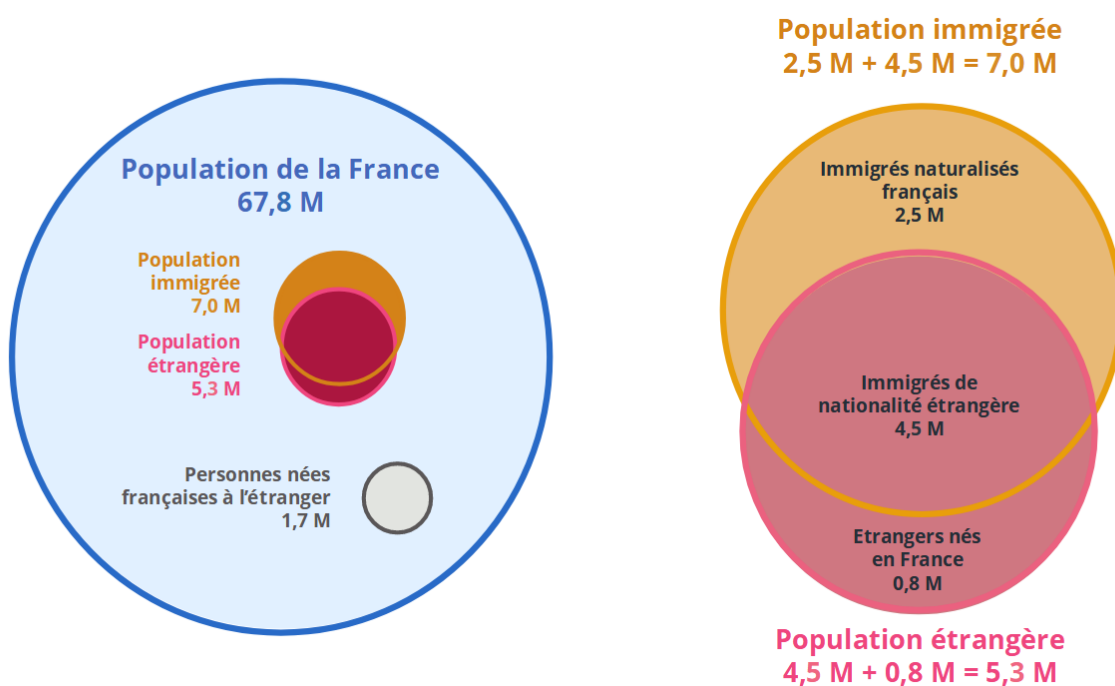
Lille et Strasbourg.

La population immigrée en France

1. Combien y a-t-il d'immigrés ou d'étrangers en France ?

En France, on distingue « population immigrée » et « population étrangère ». Si ces deux dénominations peuvent sembler égales, elles ne font en fait pas référence aux mêmes groupes de personnes. Un immigrant en France est une personne née à l'étranger, qui n'a pas la nationalité française, et s'est installée en France. Un immigrant peut devenir français par le biais de la naturalisation. Une personne étrangère est une personne qui **réside** en France et ne possède pas la nationalité française. Il est possible que cette personne n'ait pas de nationalité (on parle alors d'**apatride**), ou qu'elle soit née en France sans avoir la nationalité française (c'est majoritairement le cas des **mineurs**).

- En 2022, 7,0 millions d'**immigrés** vivent en France, soit 10,3 % de la population totale. 2,5 millions d'immigrés, soit 35 % d'entre eux, **ont acquis la nationalité** française.
- La **population étrangère** vivant en France s'élève à 5,3 millions de personnes, soit 7,8 % de la population totale. Elle se compose de 4,5 millions d'immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française et de 0,8 million de personnes nées en France de nationalité étrangère.
- 1,7 million de personnes sont nées de nationalité française à l'étranger. Avec les personnes immigrées (7,0 millions), au total, 8,7 millions de personnes vivant en France sont **nées à l'étranger**, soit 12,8 % de la population.



2. Où sont nés les immigrés vivant en France ?

En 2022, 48,2 % des immigrés vivant en France sont nés en Afrique. 32,3 % sont nés en Europe. Les pays de naissance les plus fréquents des immigrés sont l'Algérie (12,5 %), le Maroc (11,9 %), le Portugal (8,2 %), la Tunisie (4,7 %), l'Italie (4,0 %), l'Espagne (3,5 %) et la Turquie (3,3 %). Près de la moitié des immigrés sont originaires d'un de ces sept pays (48 %).

3. Où sont nés les immigrés arrivés en France en 2021 ?

La crise sanitaire de la Covid-19 a conduit de nombreux pays, dont la France, à **limiter les déplacements** et notamment à **restreindre les entrées** sur leur territoire pendant plusieurs mois en 2020 et en 2021. En 2021,

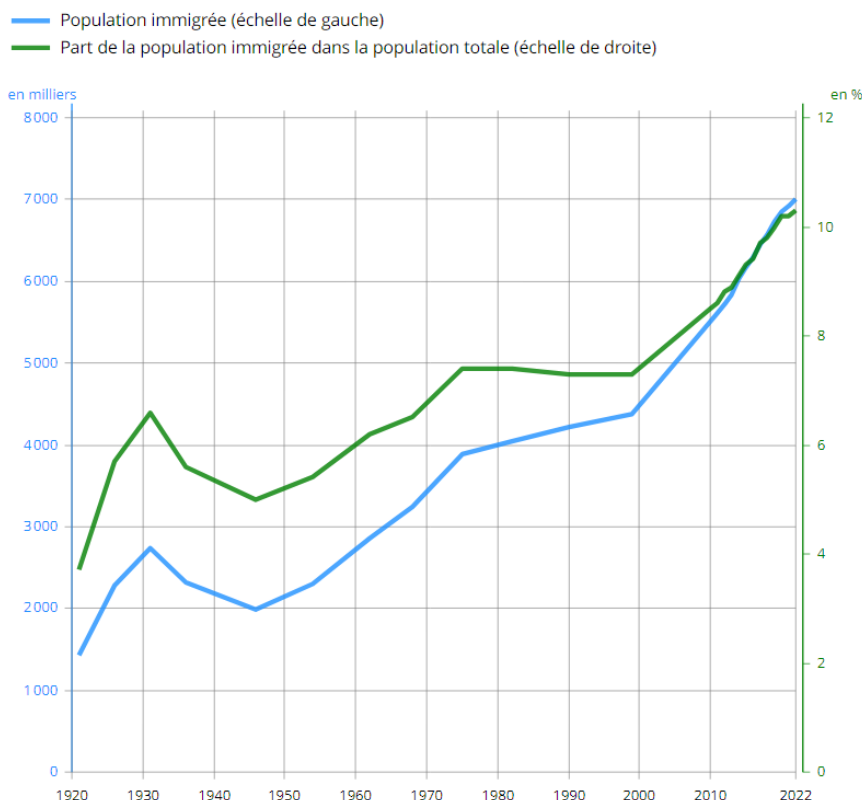
le nombre d'entrées sur le territoire français augmente de 19 % par rapport à 2020 mais demeure inférieur de 13 % à son niveau de 2019.

En 2021, 246 000 immigrés sont entrés en France, contre 272 000 en 2019. 41 % des immigrés arrivés en France en 2021 sont nés en Afrique et 32 % en Europe. Les pays de naissance les plus fréquents pour les immigrés entrés en France en 2021 sont le Maroc (9,4 %), l'Algérie (6,5 %), la Tunisie (4,7 %), l'Espagne (3,9 %), l'Italie (3,5 %) et l'Afghanistan (3,3 %).

Depuis 2006, les **sorties d'immigrés** sont relativement modestes au regard de leurs entrées. En moyenne entre 2006 et 2020, quatre immigrés entrent sur le territoire tandis qu'un en sort, par exemple à la fin d'une expérience scolaire ou professionnelle en France, ou encore au moment de la retraite. Le **solde migratoire** des immigrés diminue entre 2019 (+ 182 000 personnes) et 2020 (+ 160 000 personnes) sous l'effet d'une baisse du nombre d'entrées (218 000 en 2020 après 272 000 en 2019) plus élevée que celle des sorties (58 000 en 2020 après 90 000 en 2019). Le solde migratoire des personnes immigrées en 2020 est le plus bas depuis 2011.

4. Comment évolue la population étrangère et immigrée en France ?

Évolution de la population immigrée en France



En 2022, la population immigrée en France représente, en effectif et en pourcentage 10,3 % de la population française. L'évolution de la part des immigrés dans la population totale vivant en France n'est pas régulière : Après une **diminution de la part des immigrés** dans la population entre 1931 (6,6 %) et 1946 (5,0 %), la part des immigrés a augmenté jusqu'à 7,4 % en 1975. Elle s'est ensuite **stabilisée** jusqu'à la fin des années 1990, notamment à la suite des **chocs pétroliers** et du ralentissement de l'immigration de travail. Depuis le début des années 2000, le nombre d'immigrés **croît** à nouveau plus rapidement que la population totale (8,5 % en 2010). La population étrangère vivant en France, elle, représente 7,8 % de la population totale en 2022, contre 6,5 % en 1975 et 4,4 % en 1946.

Entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1970, les flux d'immigration étaient majoritairement masculins, comblant les **besoins de main-d'œuvre** nés de la reconstruction d'après-guerre puis de la période des **Trente Glorieuses**. En 1974, dans un contexte économique **dégradé**, un frein est mis à l'immigration de travail et l'immigration familiale se développe. Depuis cette date, la part des femmes dans les flux d'immigration est plutôt croissante, qu'il s'agisse de **regroupement familial** ou non. En 2022, 51 % des immigrés sont des femmes, contre 44 % en 1975 et 45 % en 1946. Toutefois, bien que les femmes demeurent majoritaires parmi les nouveaux immigrés, leur part diminue ces dernières années. Ainsi, 51 % des immigrés entrés en France en 2021 sont des femmes, en baisse de 3 points par rapport à la période 2006-2014.

5. l'évolution de l'intégration des immigrés

Pendant les Trente Glorieuses (1945-1973), les étrangers, souvent célibataires, sont perçus comme une main-d'œuvre n'ayant pas vocation à s'installer en France.

À compter de 1974 et en réponse à la crise économique, l'arrêt de l'immigration de travail entraîne une baisse des entrées d'étrangers. Mais les personnes étrangères présentes sur le territoire français peuvent faire venir leur famille au nom du droit à "vivre en famille". L'immigré n'est plus seulement une force de travail, il devient un habitant de la cité. De nouvelles actions sont mises en place pour répondre aux besoins de cette population qui choisit de rester en France.

Au début des années 1980, les jeunes issus de l'immigration se rendent plus visibles dans le paysage de la ville et revendiquent leur appartenance à la société française et la reconnaissance de leurs droits de citoyens. Des grandes marches sont organisées, comme la Marche pour l'égalité des droits et contre le racisme (dite "Marche des beurs") en 1983.

La loi du 24 juillet 2006 rend la signature du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) obligatoire à partir du 1er janvier 2007 pour tout nouvel arrivant. Ce contrat impose une formation civique portant sur les institutions françaises et les valeurs de la République (laïcité et égalité homme-femme, notamment), une formation linguistique ainsi qu'un bilan des compétences professionnelles. La loi de novembre 2007 crée un contrat d'accueil et d'intégration pour la famille obligeant notamment les parents à veiller à la bonne intégration de leurs enfants nouvellement arrivés en France.

Pourtant, l'histoire des banlieues françaises est jalonnée d'affrontements, souvent violents : de la révolte des banlieues de l'automne 2005 aux émeutes de 2023. L'élément déclencheur semble apparemment identique dans les deux cas : la mort de très jeunes garçons impliquant la police (Zyed Benna et Bouna Traoré, respectivement 17 et 15 ans, électrocutés alors qu'ils sont poursuivis par la police à Clichy-sous-Bois en 2005 ; Nahel, également 17 ans, tué d'une balle dans le thorax après un refus d'obtempérer à Nanterre en 2023). Les motifs des explosions de violence qui en ont suivi, résident dans la dégradation accélérée des quartiers, la radicalisation politique ou religieuse mais également dans la militarisation de l'action de la police. D'autant que la ségrégation pratiquée par le système scolaire pèse lui-aussi très lourd pour ces générations issues de l'immigration qui subissent l'exclusion sociale, économique ou le racisme. Bref, le cocktail explosif tient à une triple crise – sociale, postcoloniale et de représentation politique –, qui n'est pas sans rappeler, mais avec des différences, la situation – et les explosions – des ghettos américains.



- **Définition : Qu'est-ce qu'un migrant ?**

Une personne migrante est une personne qui s'installe durablement dans un pays qui n'est pas celui dont elle est originaire. Le terme de « migrant » est l'un des termes les plus génériques et englobants. Il s'agit d'un mot, un adjectif, qui décrit uniquement ce processus de déménagement, et ne correspond à aucun statut juridique. On parle de migrant quel que soit le statut de la personne, son niveau d'éducation, sa richesse, ou la raison qui la pousse à migrer, qu'elle soit économique, personnelle, familiale, sécuritaire, politique,

climatique... Le terme migrant fait donc référence à une mobilité internationale, sans en préciser la cause ni qualifier en droit le **statut** de la personne dans le pays de destination.

- **Combien dénombre-t-on de migrants à travers le monde ?**

On dénombre environ 260 millions de migrants à travers le monde, c'est-à-dire que près de 3,5% de la population mondiale n'habite pas dans le pays dont elle est originaire, selon l'Organisation internationale pour les migrations.

- **Pourquoi migre-t-on ?**

Les raisons pour lesquelles une personne est amenée à quitter le pays dont elle est originaire sont multiples. On peut migrer pour des **raisons économiques**, pour poursuivre ses **études** dans un autre pays, pour des raisons **personnelles**, pour venir rejoindre son ou sa compagne, pour **fuir une guerre** et demander à l'État français de protéger sa vie, en tant que jeune ou mineur isolé arrivé d'un pays en détresse économique, après avoir reçu une promotion dans une **entreprise** qui a son siège à Paris, pour **vivre sa retraite** sur la côte d'Azur, etc... Après des millénaires de migrations, il y a autant d'histoires que de personnes migrantes.

- **Migrations forcées et migrations choisies**

Le terme « migrant » recouvre donc en même temps les personnes qui souhaitent déménager dans un autre pays de façon **volontaire**, librement et de façon régulière, mais aussi celles qui se voient **forcées** de quitter leurs pays car leurs vies ou leurs droits y sont **menacés**. On parle donc souvent de « migrations forcées » pour spécifier le cas de ces personnes qui ne choisissent pas de migrer, mais sont confrontées à des situations (**conflits, catastrophes naturelles**) qui les poussent à **quitter leurs foyers** pour chercher un lieu en sécurité.

- **Où migre-t-on ?**

La plupart des personnes migrantes s'installent dans un **pays voisin**, ou relativement proche. A l'inverse de ce que laissent penser certains médias ou certains courants de pensée, seulement un tiers des migrants issus d'un **pays en développement** s'installent dans un pays développé. Les 2 tiers des migrants s'installent dans un pays de même niveau de développement, en restant dans la **même région du monde**.

- **Qu'est-ce qu'un réfugié ?**

Un réfugié est une personne à qui est accordée une protection après une demande d'asile, en raison des **risques de persécution** qu'elle encourt dans son pays d'origine, du fait de son appartenance à un groupe ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques, et contre lesquels son pays ne peut la protéger, comme défini dans la **Convention de Genève de 1951**. Il s'agit d'un **droit humain** auquel toute personne doit pouvoir avoir accès, dans tous les pays signataires de la Convention. En 2020, le **HCR** (Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés) dénombre 26 millions de réfugiés à travers le monde, dont 80% environ dans des pays en développement. La Jordanie et le Liban sont de loin les deux pays qui accueillent le plus de **personnes déplacées**. La France accueille environ 340 000 réfugiés. Le terme de réfugié correspond à un statut juridique, quand le terme d'exilé décrit la situation, mais n'a pas d'implication juridique.

Nombres de déplacés pour 1000 habitants : Jordanie : 302, Liban : 210,5 Turquie : 48, Tchad : 30, Djibouti : 27, Soudan : 27, Malte : 21, Allemagne : 17, France : 6
--

- **Quelle différence entre migrants et réfugiés ?**

« Migrant » est un terme général qui décrit un déplacement international à **vocation pérenne**. « Réfugié » est un **terme légal** qui décrit un statut juridique précis, octroyé à la suite d'un contexte personnel particulier

et dangereux, uniquement par un Etat (ou par le UNHCR dans certains cas) après demande individuelle et analyse de **dossier**.

- **Qu'est-ce qu'un réfugié climatique ?**

Actuellement, le statut de réfugié tel que défini par la Convention de Genève ne s'applique pas aux déplacements forcés causés par les effets des **changements climatiques**. Ainsi, le terme de « réfugié climatique » peut être considéré comme un abus de langage, et certains préfèrent donc parler de « déplacés **environnementaux** » ou « déplacés climatiques » pour désigner ces populations contraintes de fuir ne bénéficiant pas du statut de réfugié. Le statut de « réfugié climatique » n'est ainsi pas encore reconnu, même si dans le monde le nombre de personnes qui doivent se déplacer à cause des effets des changements climatiques augmente chaque année et risque de s'accroître au cours des prochaines décennies. Le Centre de Surveillance des Déplacements Internes (l'IDMC) qui suit les déplacements de **population internes** au sein des pays a enregistré presque 25 millions de nouveaux déplacements internes dû aux **catastrophes climatiques** en 2019, contre 17 millions en 2018, et 18 millions en 2017. Les estimations de l'OIM tablent sur environ 200 millions de déplacés environnementaux à l'horizon 2050.

Qu'est-ce qu'un apatride ?

Un **apatride** est une personne qu'aucun État ne reconnaît comme **ressortissant**. Le statut d'apatride est un statut juridique défini dans la **Convention de New York de 1954**, comme l'est celui des réfugiés dans la Convention de Genève de 1951. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), qui a le mandat de protection des personnes apatrides dans le monde, il existe aujourd'hui plus de 4 millions de personnes avec le statut d'apatride dans le monde.

Que signifie « déplacé interne » ?

Les déplacés internes sont des personnes qui se voient forcées de se déplacer **au sein de leur pays**, sans traverser une frontière internationale. Dans beaucoup de pays en crise, les conflits sont localisés dans une région en particulier. Des personnes se voient donc dans l'obligation de se déplacer et ont besoin d'une assistance, sans pour autant traverser une frontière. Lors de crises humanitaires, la plupart des déplacés restent dans leur propre pays, sans chercher à s'installer ailleurs. Selon le HCR, on compte 45 millions de déplacés internes dans le monde.

Qui sont les mineurs isolés (ou « non accompagnés ») ?

Dans les processus migratoires, il arrive malheureusement que certains **jeunes mineurs** se retrouvent seuls, sans être accompagnés d'un adulte. Ils souffrent alors d'une extrême **vulnérabilité**. En France comme dans d'autres pays européens, les mineurs isolés reçoivent un **soutien** particulier au regard de leurs besoins spécifiques, et ils bénéficient d'une **protection adaptée**. Selon le dernier rapport publié par le Ministère de la Justice, on a enregistré 16 760 personnes déclarées mineures non accompagnées (MNA) en France en 2019.

Comment devient-on « Sans-papiers » ?

Les « sans-papiers » ou « **clandestins** » sont des personnes étrangères en situation irrégulière. Il s'agit d'étrangers ne bénéficiant pas d'un statut leur permettant de séjourner et de s'installer en France sur le long terme, soit parce que leur demande d'asile a été **refusée**, ou qu'ils sont par exemple arrivés en France de manière régulière en restant sur le territoire à l'issue de leur **Visa**.

GRAMMAIRE : les connecteurs logiques

Les connecteurs logiques sont des mots ou locutions qui permettent de lier deux éléments d'une phrase, ou deux phrases distinctes entre elles. On les appelle parfois « **mots de liaison** » car ils lient deux éléments d'un texte. Ci-dessous, une liste de termes classés par type de relation logique :

- **addition** : et, de plus, en plus de, d'autant plus que, puis, en outre, non seulement... mais encore, encore, de surcroît, ainsi que, également, ensuite
- **alternative** : ou, soit... soit, soit... ou, tantôt... tantôt, ou... ou, ou bien, seulement... mais encore, l'un... l'autre, d'un côté... de l'autre, autrement, sinon, en outre, d'une part... d'autre part, mais
- **but** : afin que, pour, pour que, de peur que, de crainte que, en vue de, de façon à ce que, dans le but de
- **cause** : car, en effet, effectivement, comme, par, parce que, puisque, attendu que, vu que, étant donné que, grâce à, par suite de, eu égard à, en raison de, du fait que, dans la mesure où, sous prétexte que, à cause de, faute à
- **classification** : d'abord, tout d'abord, avant tout, en premier lieu, premièrement, dans un premier temps, en deuxième lieu, deuxièmement, après, ensuite, de plus, quant à, en troisième lieu, puis, en dernier lieu, pour conclure, enfin, d'une part... d'autre part
- **comparaison** : comme, de même que, ainsi que, autant que, aussi... que, si... que, de la même façon que, semblablement, pareillement, plus que, moins que, non moins que, selon que, suivant que, comme si, par rapport à
- **concession** : malgré, en dépit de, quoique, bien que, alors que, quel que soit, même si, ce n'est pas que, certes, bien sûr, évidemment, effectivement, à la rigueur, il est vrai que, toutefois, sans doute,
- **conclusion** : en conclusion, pour conclure, en guise de conclusion, en somme, bref, en bref, ainsi, donc, en résumé, en un mot, par conséquent, finalement, enfin, en définitive, au total, tout compte fait, tout bien considéré, somme toute, après tout, en dernier lieu, en dernière analyse, au fond
- **condition, supposition** : si, au cas où, à condition que, pourvu que, à moins que, en admettant que, pour que, pour peu que, à supposer que, en supposant que, dans l'hypothèse où, dans le cas où, probablement, sans doute, apparemment, peut-être, éventuellement, avec, en cas de, dans l'hypothèse où,
- **conséquence** : donc, aussi, partant, alors, ainsi, par conséquent, si bien que, d'où, en conséquence, conséquemment, par suite, c'est pourquoi, de sorte que, en sorte que, de façon que, de manière que, si bien que, tant et, de cette façon, de là, dès lors, au point que, assez pour que
- **illustration** : par exemple, comme, ainsi, c'est ainsi que, c'est le cas de, notamment, entre autres, en particulier
- **justification, explication** : car, c'est-à-dire, en effet, parce que, puisque, en sorte que, ainsi, c'est ainsi que, non seulement... mais encore, du fait de, à savoir, soit, étant donné que
- **liaison** : alors, ainsi, aussi, d'ailleurs, en fait, en effet, de surcroît, de même, également, puis, ensuite, de plus
- **opposition, restriction** : mais, cependant, or, en revanche, alors que, pourtant, par contre, tandis que, néanmoins, au contraire, pour sa part, d'un autre côté, en dépit de, malgré, au lieu de, toutefois, excepté, sauf, hormis, quoique, mis à part, ne... que, en dehors de, à défaut de, uniquement, simplement, à l'exception
- **temps** : quand, lorsque, comme, avant que, après que, alors que, dès lors que, tandis que, depuis que, en même temps que, pendant que, au moment où, pendant ce temps, dans le même temps